



1. DESIGNATION DU CERTIFICAT (DE)

**Zeugnis über die Prüfung zum anerkannten Fortbildungsberuf
Geprüfter Informatiker/Geprüfte Informatikerin**

2. TRADUCTION DE LA DESIGNATION DU CERTIFICAT (FR)

**Certificat de réussite à l'examen homologué sanctionnant la formation continue
à la profession d'informaticien/ne (diplômé/e)**

La présente traduction ne possède aucun statut juridique

3. PROFIL DE LA CAPACITE D'ACTION PROFESSIONNELLE

- Élaborer des stratégies d'entreprise pour le développement de produits en se basant sur les évolutions technologiques actuelles, la situation du marché, ses propres visions et les conditions-cadres existantes
- Coordonner le domaine technologique sur le plan stratégique compte tenu de la compétitivité de l'entreprise
- Présenter des analyses technologiques et des plans de développement dans l'entreprise et lancer des activités appropriées pour les stratégies de mise en œuvre
- Négocier les budgets et en répondre au sein de sa propre entreprise pour les plans de développement, et négocier des contrats avec des partenaires de coopération
- Constituer des équipes de développement, fixer des objectifs appropriés, s'acquitter de missions d'encadrement du personnel dans le cadre d'une responsabilité stratégique
- Présenter en toute transparence les processus de développement à tous les acteurs impliqués au sein de l'entreprise
- Élaborer des concepts d'assurance qualité à long terme dans son propre domaine de compétences puis les mettre en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise
- Former des partenariats stratégiques avec des entreprises du marché pour les processus technologiques et les processus de développement afin de réduire les risques et d'accroître les chances
- Encadrer des collaborateurs conformément aux objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre
- Définir les étapes majeures des projets de développement
- Éveiller et développer la sensibilité aux cultures étrangères
- Développer et entretenir la communication en langue(s) étrangère(s) dans sa propre entreprise

4. CHAMPS D'ACTIVITES PROFESSIONNELS

Les informaticien/nes diplômé/e/s travaillent comme cadres dans divers domaines et champs d'activités d'entreprises publiques et privées de tailles et de secteurs variés, avec un accent sur les entreprises du secteur informatique ; ils peuvent également travailler dans l'administration publique ou être indépendants. Ils élaborent un positionnement stratégique et durable sur le marché des domaines d'activités informatiques de l'entreprise et ils en poursuivent le développement de manière appropriée. Ils forment des alliances et partenariats stratégiques et ils prennent des décisions stratégiques dans les champs d'action que sont la technologie et le développement. Ils développent également des mesures stratégiques concernant le personnel, prennent des décisions en conséquence et dirigent des cadres.

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour compléter les informations relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Ce supplément se réfère aux résolutions 93/C 49/01 du Conseil en date du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications et 96/C 224/04 en date du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 10 juillet 2001 sur la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Désignation et statut du service l'ayant délivré Chambre de commerce et d'industrie	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale compétente pour la certification/reconnaissance du certificat de fin d'études Chambre de commerce et d'industrie
Niveau du certificat (national ou international) CITE 2011, niveau 65 Le présent certificat correspond au niveau 7 du cadre allemand et européen des certifications (CAC, CEC) ; cf. publication du 1 ^{er} août 2013 (Bulletin fédéral des annonces légales obligatoires, AT 20/11/2013 B2).	Notation/règles de succès à l'examen (**) 100 - 92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = passable 49 - 30 points = 5 = lacunaire 29 - 0 points = 6 = insatisfaisant Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il est nécessaire d'avoir réussi chaque épreuve de l'examen.
Accès au prochain échelon de formation Il n'existe aucun échelon de formation supplémentaire.	Conventions internationales
Base juridique Règlement du 3 mai 2002 (JO fédéral, partie I, p. 1547) régissant la formation professionnelle continue dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications (règlement sur la formation dans les TIC), modifié en dernier lieu par le règlement du 26 mars 2014 (JO fédéral, partie I, p. 274)	

6. VOIES OFFICIELLEMENT RECONNUES POUR L'OBTENTION DU PRESENT CERTIFICAT

Pour obtenir le présent certificat de formation continue, il faut être reçu à l'examen du service mentionné au point 5. Ne sont autorisées à se présenter à cet examen que les personnes remplissant les conditions suivantes :

1. avoir réussi un examen sanctionnant une formation dans l'un des quatre cursus du professionnel opérationnel, ou
2. avoir réussi un examen universitaire dans un cursus relevant du domaine des technologies de l'information et des télécommunications et incluant des qualifications dans le domaine de l'encadrement de collaborateurs et de la gestion du personnel, justifier d'une expérience professionnelle appropriée subséquente d'au moins deux ans et de connaissances de la langue anglaise, ou
3. justifier d'une capacité d'action professionnelle équivalente.

Le/la candidat/e doit prouver qu'il/elle peut maîtriser avec aisance des situations d'entretiens professionnels en anglais langue étrangère, qu'il/elle sait dûment prendre en compte les différences liées à tel ou tel pays dans chaque environnement professionnel et chaque environnement de travail et qu'il/elle est à même de réagir adéquatement en langue anglaise à des messages écrits de nature complexe. La justification des connaissances de l'anglais peut être fournie par un certificat d'un établissement de formation, un certificat de test de langue ou un document attestant d'un séjour à l'étranger à des fins professionnelles.

Le contenu de l'expérience professionnelle doit correspondre pour l'essentiel aux tâches des professionnels stratégiques.

Informations supplémentaires

Les qualifications requises pour pouvoir se présenter à l'examen (capacité d'action professionnelle) sont généralement acquises par de longues années d'expérience professionnelle ainsi que dans le cadre de programmes de formation. Divers programmes de formation, dont la durée et les contenus sont axés sur les différentes compétences professionnelles et managériales, sont proposés pour la préparation de l'examen.

Le service mentionné au point 5 délivre des traductions de certificats.

(**) Remarque

Barème simplifié ; pour le barème officiel, cf. le sixième règlement modifiant le règlement du 9 décembre 2019 relatif aux examens sanctionnant une formation continue (Journal officiel fédéral, partie I, p. 2153)